



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne

Section : Langue vivante russe

Option :

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Catherine Hoden

Présidente du jury

Nombre de postes : 5

36 inscrits, 18 dossiers, 9 admissibles. La barre d'admissibilité a été fixée à 9 : candidats ayant obtenu 9 et plus.

Moyenne des candidats : 9.3/20

Moyenne des candidats admissibles : 12.72/20

Le nombre de dossiers remplissant les critères pour être examinés par le jury est stable. Sur les 18 dossiers reçus, 3 étaient cependant hors sujet. Soit qu'ils proposent une séquence dans d'autres disciplines, sous prétexte que leur auteur est russophone, soit dans une autre langue que le russe.

Nous rappelons que la séquence présentée doit obligatoirement être une séquence qui concerne l'enseignement de la langue russe, quel que soit le niveau des élèves auxquels s'adresse cette séquence, pourvu qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire. Il ne peut par exemple s'agir de la description d'activités dans un club de russe, ou d'une séquence de FLE. Le dossier est le fruit de l'expérience du candidat et de sa réflexion sur son parcours et sa pratique personnelle.

Remarques générales :

- La qualité de la langue (française – russe) est primordiale. Le candidat qu'il écrive en français ou en russe, doit le faire dans une langue parfaitement correcte, exempte de fautes d'orthographe et d'erreurs de syntaxe. Les candidats veilleront à vérifier le sens des mots qu'ils emploient aussi bien en français qu'en russe. Ils s'appliqueront d'autre part, à utiliser le registre de langue adéquat, ni familier, ni grandiloquent. L'essentiel est d'écrire dans une langue claire et simple, d'employer un ton neutre et bienveillant. Dans cette optique, le jury conseille à nouveau aux candidats de lire et relire encore leur dossier plusieurs fois.
- Présentation du dossier : nous rappelons que la présentation du dossier obéit à un certain nombre de règles, longueur, typographie... Un texte aéré, des paragraphes visibles, une structure d'ensemble claire facilite la lecture et la rend agréable. Une présentation rigoureuse est le pendant d'un propos cohérent.
- Le choix des annexes doit être justifié, chaque document en annexe est là pour illustrer, éclairer, expliciter telle ou telle partie de la séquence. Certains dossiers ne proposaient aucune annexe, et le jury ne pouvait même pas se référer aux supports utilisés au cours de la séquence, d'autres en proposaient un trop grand nombre sans aucun rapport avec le corps du dossier.
- Références : les documents présentés doivent tous être référencés, c'est-à-dire que le candidat doit obligatoirement indiquer d'où provient le document, la date à laquelle il a été produit et/ou publié, quel est son titre. Dans certains dossiers, les documents iconographiques et photos utilisées ne portaient aucune référence. Bien entendu, les pages de manuels cités doivent être reproduites.

Première partie du dossier, le parcours professionnel :

Cette partie a pour objectif de faire ressortir les étapes clés du parcours des candidats, en mettant l'accent sur la construction de leur identité professionnelle et le développement de leurs compétences. Il est utile de s'appuyer à cet effet sur le référentiel des compétences. <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98773/le-referentiel-competences-des-metiers-professorat-education.html>. Cet exposé, synthétique, nécessite une trame structurée, en évitant les écueils de la simple chronologie, comme du CV professionnel, énumérant leur formation et les postes occupés, ce qui ne permet pas de juger des compétences acquises. Les anecdotes personnelles relevant de la vie privée n'y ont pas leur place. Il est demandé au candidat de montrer en quoi certaines expériences lui ont permis d'acquérir les différentes compétences professionnelles d'un enseignant.

Deuxième partie, présentation d'une séquence :

Les candidats doivent impérativement avoir pris connaissance des programmes et instructions officielles. Pour rappel, c'est l'approche actionnelle qui est en vigueur dans l'enseignement des langues vivantes. Cela signifie qu'un certain nombre de règles doivent être respectées :

L'entrée dans la séquence est culturelle, l'objet d'étude choisi est problématisé. Le jury apprécie l'intérêt de l'apport culturel, qui suscite la curiosité et fait appel à la réflexion des élèves.

D'autre part, la séquence est structurée, et le fil directeur est clairement identifiable par le jury. Certains dossiers ne proposaient qu'une suite d'exercices sans qu'aucune progression ne soit identifiable.

- La séquence s'adresse à un groupe bien particulier d'élèves, ce groupe doit être clairement caractérisé : quel était le niveau des élèves, quels prérequis étaient nécessaires, à quel moment de la progression se situait la séquence, quel était le niveau à atteindre...
- Les objectifs : il convient de présenter les objectifs qui doivent être clairs, précis et réalistes. Ils sont souvent soit trop vagues, soit irréalistes. Il est impossible par exemple de voir « tous les nombres » en une séquence et de demander à des élèves débutants de « donner leur point de vue » sur tel ou tel sujet complexe alors qu'ils ne possèdent manifestement pas les outils linguistiques nécessaires.
- La mise en œuvre de ces objectifs : il s'agit de présenter les tâches envisagées dans une situation d'apprentissage authentique. C'est le point faible d'un certain nombre de dossiers, cette mise en œuvre étant souvent présentée de manière très vague sans que l'on comprenne dans quel but telle ou telle activité a été proposée, quelle aide concrète a été apportée aux élèves pour qu'elle puisse être réalisée, quelle activité langagière a été travaillée etc... Par exemple les énoncés du type « on travaille autour de... », « les « élèves exposent leur point de vue », « on travaille sur la vidéo » ne sont pas recevables. Comment est abordée la vidéo très concrètement ? De quels outils disposent les élèves pour réaliser la tâche demandée ? Le jury souhaite comprendre l'objectif du professeur et les moyens, très concrets, mis en œuvre pour y parvenir.

Il est bien entendu utile de présenter les supports sur lesquels les élèves ont travaillé ainsi que de donner des exemples de traces écrites, de productions d'élèves, d'évaluations et de

remédiations, montrant comment elles ont été exploitées dans l'apprentissage. En revanche, il est inutile de multiplier les supports si on ne propose pas d'activités correspondantes.

L'utilisation des TICES doit être pertinente et au service de l'apprentissage.

Enfin, le jury attend des candidats un recul professionnel, une véritable analyse réflexive : analyse notamment de l'écart entre objectifs fixés et la réalisation et manière de résoudre cet écart comment les élèves ont-ils réagi aux supports, aux activités, quels obstacles didactiques ont été rencontrés, y a-t-il eu une prise en compte de l'hétérogénéité, une différenciation pédagogique a-t-elle été nécessaire etc...

Pour conclure, le jury a distingué les dossiers les plus authentiques, les plus structurés et les plus concrets. Les dossiers des candidats admissibles présentaient tous des idées intéressantes même si elles étaient parfois insuffisamment exploitées.

Les défauts récurrents des dossiers sont les suivants.

Certains dossiers contiennent un grand nombre de généralités et de lieux communs.

D'autres présentent des séquences trop ambitieuses par rapport au niveau ciblé et au nombre de séances prévues, irréalistes et qui apparaissent comme le déroulement du plan du professeur mais excluent les élèves. Nous répétons qu'il s'agit de présenter une séquence réalisable qui présente les prérequis nécessaires à la réalisation de la séquence et tienne compte du niveau réel des élèves ciblés.

Attention également au choix des termes. Le candidat ne doit manipuler que les termes et concepts qu'il maîtrise et le faire à bon escient. L'essentiel encore une fois n'est pas de faire montre d'une certaine virtuosité à manipuler plus ou moins bien des concepts et un jargon technique, mais bien d'expliquer très concrètement au jury quelles activités ont été mises en œuvre, comment et dans quel objectif, d'en faire une analyse et d'en tirer des conclusions.

Le jury conseille aux candidats de consulter la définition des épreuves du CAPES interne <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98528/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-langues-vivantes-etrangeres.html>, ainsi que les rapports des années précédentes de russe (2015 et 2018) mais également des autres langues vivantes.

L'oral d'admission permettant de départager les admissibles n'ayant pu être organisé pour cette session de 2020, ce sont les candidats admissibles ayant obtenu les meilleures notes à leur dossier RAEP qui ont été déclarés admis.